# Organisation des élections municipales des 15 et 22 mars 2020 en situation d'épidémie de coronavirus (COVID-19). Circulaire n° INTA2007053C du 9 mars 2020

## Revue - Vie Communale

### Source - Circulaire

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (COVID-19), la circulaire n° INTA2007053C du 9 mars 2020 relative à l’organisation des élections municipales des 15 et 22 mars 2020 en situation d'épidémie de coronavirus COVID-19 présente des recommandations à destination des maires relatives à l'organisation physique des bureaux de vote. L’instruction précise les mesures à prendre afin de limiter la propagation du virus et protéger les membres des bureaux de vote, les scrutateurs et les électeurs.